

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

REUNION PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Victoria VANDEBERG siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 mai 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Serge ERNST, Mme Nathalie FRANÇOIS, Mme Anne THANS-DEBRUGE et Mme Caroline LEBEAU

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Je vais citer Mme LACOMBLE

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Monsieur le Président, vous avez cité tout le monde.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Je dois excuser M. DECERF sinon tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Mme Anne THANS est absente

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- En plus de Serge ERNST, Mme Astrid BASTIN sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

Compte tenu des bouchons liégeois, je vous propose de bouleverser un petit peu notre ordre du jour et d'examiner les questions d'actualité à la fin de la séance publique. Le Député qui doit répondre aux différentes questions étant, me dit-on, coincé ici dans Liège.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 22-23/220 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Africain de Liège » dans le cadre de l'organisation de la 10e édition du Festival africain de Liège, les 24 et 25 juin 2023.

Document 22-23/221 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Alogique Production », dans le cadre de la création du spectacle « Battement de Peur », durant la saison 2023.

Document 22-23/222 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Soiron sur Scène », dans le cadre de la 15e édition du Festival « Soiron sur Scène », le 13 août 2023 à Soiron.

Document 22-23/223 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Liège », dans le cadre de l'organisation de la 32e édition du Jazz à Liège Festival, du 25 au 28 mai 2023.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Document 22-23/224 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du « Festival des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel », du 26 mai au 23 juin 2023.

Document 22-23/225 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Lara GASPAROTTO, dans le cadre d’une exposition « Nouvelles Ukrainiennes » à la SPACE Collections, du 23 septembre au 23 octobre 2023.

Document 22-23/226 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Productions Associées » pour Monsieur Olivier PIERARD, dans le cadre du lancement d’une deuxième exposition intitulée « Cul, Bite, Chien », programmée du 20 avril au 8 juin 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l’ordre du jour (documents 22-23/220 à 22-23/226) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 223 et 226 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s’est réunie ce 23 et a examiné le document 22-23/223 relatif à la subvention à l’asbl « Jazz à Liège ».

Un Commissaire s’interroge en constatant que la subvention a augmenté, on est passé de 17.000 € à 25.000 € et il en demande la raison.

Il lui est répondu que ce festival est un festival qui prend de plus en plus d’importance, qui s’enrichit d’année en année et qu’une heureuse collaboration avec la Province est installée, notamment du fait d’accueillir des artistes qu’accompagne la Province à la base et c’est l’occasion alors pour ces artistes de rencontrer des professionnels du secteur.

Cette collaboration qualitative justifie cette augmentation de subvention, de même d’ailleurs que le fait que fait que l’organisateur a perdu certains de ses financements.

Ce document a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les cinq autres documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 22-23/227 : Perspective de donation de matériels de prêt à des structures associatives culturelles issues du territoire de la province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/227).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commissions et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Notre première Commission s'est réunie ce mardi 23 mai 2023 pour analyser le document 22-23/227 perspective de donation de matériels de prêt à des structures associatives culturelles issues du territoire de la province de Liège.

Un Conseiller souhaite des précisions concernant la procédure pour la demande car les explications ne sont pas claires sur le portail des Conseillers.

Le Député-Président répond qu'il est vrai que ce n'est pas clair et apporte des précisions : tout d'abord, ce matériel historiquement est celui du Service Jeunesse suite à la vente du bâtiment, la réorganisation du Service Jeunesse vers le Pôle Bavière.

Le matériel est composé de 54 lots. Il a fallu faire des choix sur la destination du matériel suite à ces éléments.

Dans un premier temps, le matériel sera orienté en interne au niveau des services de la Province et notamment pour les services du B3, ensuite les prestataires de service tels que les Maisons des Jeunes, les Centres culturels, des services de jeunesse par exemple.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Un jury composé de 4 personnes analysera les demandes et décideront de l'octroi ou non du matériel. Enfin, l'appel sera prolongé jusqu'au 30 juin 2023.

Le point a été voté par 9 voix oui et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/228 : Reconstruction des communes sinistrées par les inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur du CPAS de Pepinster.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/228).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/231 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl «Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement», dans le cadre du projet « LGBTQIA+ Protect ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/231).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/232 : Désignation au 1er mai 2023 d'un nouveau receveur spécial des recettes pour le compte « Produits divers ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/232).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/233 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2022 des fonds provenant des legs «MONTEFIORE-LEVI», «Mme Vve GABRIEL-HALIN», «ROUSSEAU BOSHOWER», «BONDARIU», «Marthe BRABANT-VECKMANS», «Fernand PETIT», «Raymonde SIMON», «BARTHOLOME Maria Vve LEONARD», «Mykola DYHID», «CUVELIER Vve ROLAND» et legs «ASBL ICAN».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/233).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 22-23/234 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/234).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Veuillez m'excuser du retard mais la mobilité liégeoise n'est décidément pas très forte.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Donc, la deuxième Commission s'est donc réunie ce mardi 23 mai à 17H, rapport concernant le document 22-23/234 « Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2022 ».

Une Conseillère pose une question sur le rapport d'avis de la Cour des Comptes page 26. Ils parlent dans le compte de résultats des créances non recouvrées révélant de la responsabilité s'élevant à 31 millions d'euros, apparemment ce sont des dettes anciennes qui dateraient de 2023. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Actuellement, il y a tout un travail qui est réalisé par nos services des taxes pour justement identifier les créances qui restent. Nous avons reçu l'avis ce matin tout comme vous, et nous devons vérifier nos chiffres, en effet, il y a toute une partie des créances qui sont non recouvrées et nous faisons un check actuellement afin de voir où nous pourrions encore récupérer une partie et voir ce qui est recouvrable ou mis en on valeurs.

Une Conseillère remarque à la même page 26, ils parlent de 4 comptes inactifs, y a-t-il encore de l'argent dessus ?

La Province de Liège contient plus de 300 comptes bancaires. Nos services sont en train de rassembler tous les comptes, que ce soit des inactifs ou des petits comptes très peu utilisés. L'argent est donc rassemblé sur les comptes actifs et principaux.

Une Conseillère demande pourquoi dans les actifs circulants, le stock est de zéro ?

Au niveau des stocks, c'est vrai qu'il y a plusieurs écoles, on a au moment de l'installation de la comptabilité générale on avait fait une évaluation des stocks au niveau des consommables, des livres et tout cela aux environs de 2003, sauf qu'il y avait trop de variations et que cela devenait compliqué. Donc, par facilité nous avons mis les stocks à zéro. Mais il faudrait qu'au niveau des services décentralisés il y ait une gestion des stocks.

Une Conseillère demande pourquoi les ristournes intercommunales ont doublé. Enodia a rattrapé le retard au niveau des dividendes, donc nous avons perçu 2021 et 2022.

Une Conseillère demande ce qu'il en est des prêts d'habitations sociales et logement page 52. C'est la gestion de l'encours des prêts. Il était géré par le RNB en 2020, puis il a été décidé de le reprendre en interne. Mais il y a un souci avec le matching entre le logiciel de RNB et notre propre logiciel interne. Cela représente 200 dossiers pour un encours de 800.000 €.

Une Conseillère demande enfin qui détermine la cotisation de responsabilisation ? Il s'agit du Fédéral.

Il y a 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseiller provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Pour commencer, Madame LEBEAU et moi, et à mon avis tous les membres de la Commission deux, aimerions remercier vivement le Directeur financier pour la présentation des comptes 2022 de ce mardi, exposé qui fut non seulement didactique mais aussi très clair et complet.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec les orientations du Collège pour le budget que nous voudrions plus vert et encore plus solidaire, le groupe ECOLO va voter pour cet excellent compte 2022.

Comme vous le savez, nous essayons toujours d'être aussi constructifs que possible, c'est pourquoi j'aimerais faire une petite suggestion pour le dernier budget extraordinaire de la mandature : vu que, tant que la trésorerie le permet, la Province préfinance les différents investissements, vu que comme le signal de la Cour des Comptes, les dépenses extraordinaires se détériorent, un effort devrait être réalisé afin de mieux faire coller les prévisions budgétaires à la capacité interne.

Pourquoi ne pas utiliser le cash-flow qui est, en deux mots un instrument pratique pour suivre de près les flux de trésorerie, bien sûr sans compter le fond de réserve dans l'équitation.

Restons vigilants. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres interventions ? Non. Le clos la discussion générale

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/235 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/235).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des

questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission avant à prendre position sur le point « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2021/Prévisions 2022 ».

Un Commissaire extrait deux phrases dudit rapport, je cite : « La trésorerie nette et les valeurs disponibles ne permettent pas de financer les dettes » ; « Tous les indicateurs provinciaux sont en négatifs ». Il demande donc des éclaircissements et se dit peu rassuré.

L'Administration et le Directeur général Enseignement lui répondent que la photo financière est prise à un instant T, des subventions doivent parvenir et si elles ne sont pas parvenues dans les temps, un transfert des placements de trésorerie est toujours envisageable.

La Commission s'est prononcée par 6 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, le groupe PTB

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/236 : Adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement : montants et modalités de paiement 2023-2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/236).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/237 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Remplacement du liner de l'ensemble des bassins.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/237).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/238 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement Durable – Proposition de convention entre la Commune de Hamoir et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité, avenue des Villas, à Hamoir.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/238).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/239 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraichères (CPLVEGEMAR) » – 8^{ème} journée interprofessionnelle sur l'agriculture bio le 6 juillet 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/239).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/240 : Organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » – Approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/240).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Donc, rapporteur de la quatrième Commission qui s'est réunie le lundi au Val Benoît à Liège. Donc « Prix des acteurs de la transition écologique et alimentaire ». Des précisions sont données sur la motivation des candidats. De nombreux projets sont proposés comme chaque année.

Question d'un Commissaire : y a-t-il d'autres candidats ? Il lui été répondu que comme chaque année plusieurs candidatures sont proposées. Chaque projet récompensé l'année précédente ne peut être candidat. Le montant total est de 40 000 € pour un maximum de 8 lauréats. Le point a été voté par 8 pour, 0 non et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/241 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 € HTVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/241).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 22-23/242 : RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2023.

Document 22-23/243 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2023.

Document 22-23/244 : AQUALIS : Assemblée générale extraordinaire fixée au 7 juin 2023.

Document 22-23/245 : C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 15 juin 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 22-23/242 à 22-23/245) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 1 abstention pour le document 242 relatif à RESA et par 11 voix pour et 1 abstention pour les trois autres documents.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas interventions. Je clos la discussion générale et avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Mme Valérie LUX et M. Julien VANDEBURIE ne participeront pas au vote sur le document 242 concernant RESA.

Nous passons donc au vote sur le document 242 « RESA » :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote sur les trois autres documents. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour ces trois autres documents ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/246 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant (Appel à projets 2021-2022), de matériel agricole pour les besoins de l'IPEA de La Reid et de la Ferme de Jevoumont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/246).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Jean-Claude MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi 24 mai pour examiner, entre autres, le document 22-23/246 ayant pour objet le marché public pour l'acquisition de matériel agricole.

Un commissaire s'est interrogé quant à l'achat de divers engins agricoles pour répondre aux besoins de l'IPEA La Reid et de la ferme de Jevoumont.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

Ses questions portaient sur l'opportunité de l'achat, le type de marché public lancé et sur l'avis du Directeur financier.

Tout d'abord, ces achats portent sur 4 engins agricoles : un tracteur, une faucheuse, une faneuse et un distributeur d'engrais pour un montant total de 199.140,00 € TVAC duquel, il faut déduire avec une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 80%, soit 151.000 euros. Le dossier précise que l'avis du Directeur financier est favorable.

Ce matériel est destiné à équiper les élèves et enseignants des 4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel dans le cadre du nouveau profil de certification agriculteur/agricultrice. Ces engins agricoles étaient soit devenus obsolètes ou soit étaient manquants.

En ce qui concerne les aspects de marchés publics, cet achat étant estimé à 164.578,51 euros HTVA, la fixation du mode de passation et des conditions du marché est de la compétence du Conseil provincial.

Ce marché est passé par voie de procédure négociée directe avec publication préalable, conformément à la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le recours à cette procédure étant limité aux marchés d'un montant estimé inférieur à 214.000 EUR HTVA.

Cette procédure permet à tout opérateur économique de présenter une offre en réponse à un avis de marché à l'adjudicateur de négocier les conditions du marché avec l'un ou plusieurs d'entre eux. Elle présente des atouts de facilités et de simplification administrative dont des délais de publicité plus courts. Surtout, la négociation permet d'améliorer le contenu des offres. Etant estimé à plus de 75.000 € HTVA, il est soumis à la tutelle générale d'annulation du Gouvernement wallon.

Cette résolution a été approuvée par 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci Monsieur MEURENS pour ce rapport très complet, peut-être un peu trop complet parce qu'il ne faudrait pas refaire l'histoire, la réponse en Commission était loin d'être aussi complète, claire et limpide que celle donnée par Monsieur MEURENS qui était bien plus compréhensible, mais ce n'est pas ce à quoi on a eu droit en Commission.

Donc merci pour ces informations supplémentaires dans le rapport mais ne refaisons pas l'histoire, en Commission les informations apportées, les réponses étaient bien plus floues et c'est pourquoi, avec mon groupe, nous nous abstenons sur ce point.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Question d'actualité

Document 22-23/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Service d'analyse des milieux intérieurs et de l'air (SAMI)

Document 22-23/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'abattoir à volailles en province de Liège.

M. LE PRESIDENT. – Je reviens sur le point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A18, je donne la parole à M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Si nos informations sont exactes, et je dis bien si parce que avec plein de modestie, on sera contents éventuellement d'avoir une rectification à cet égard, on n'en a en tous cas pas trouvé trace de cela dans les procès-verbaux du Collège mais ce n'est pas évident de chercher une information dans les PV du Collège donc, excusez-nous si on ne l'a pas trouvée, la Province de Liège aurait exprimé son souhait d'abandonner le service SAMI, qui est le Service d'analyse des milieux intérieurs et de l'air et de décliner le soutien financier significatif qui s'élèverait à

plus de 300.000€ par an, de la Région Wallonne.

Cette information est-elle correcte ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la Province de Liège abandonnerait ce service et comment, éventuellement, vous envisageriez la poursuite de ce service rendu aux citoyens de notre Province. Pour information, on estime qu'il y a environ 200 visites par an seraient organisées par le SAMI liégeois.

Merci d'avance, pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

J'invite M. André DENIS, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

D'abord, vous m'excuserez pour mon arrivée tardive mais venir de l'Est aujourd'hui était compliqué, n'est-ce pas Madame BASTIN...

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (de son banc).- Je confirme !

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- ... qui confirme. Enfin, tout s'arrange tout de même.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Madame la Conseillère GAILLARD et Monsieur le Conseiller Monsieur MAGNERY, et bien je tiens tout d'abord en ce qui concerne le SAMI, je tiens tout d'abord à vous rappeler que la décision de tendre vers l'abandon des services du SAMI est accessible à chacun d'entre vous. En effet, la réorientation des activités du Laboratoire provincial vers le secteur agro-alimentaire a été actée suite à un audit externe réalisé au cours de l'année 2021, dans le cadre d'une réflexion profonde sur les services proposés et leur pérennisation.

Cette réorientation a été entérinée par le Collège en février 2022, je conçois qu'il n'est pas facile de trouver toutes les décisions mais enfin, voilà, à laquelle vous avez accès et qui ne concerne d'ailleurs pas que le SAMI mais se veut globale dans une optique de rationalisation similaire à ce que vous connaissez pour d'autres secteurs.

Les raisons et motivations initiales de cette démarche sont multiples qu'il s'agisse de la diminution des moyens disponibles, du manque de personnel, des acteurs déjà actifs dans certaines matières, de la redondance d'initiatives, du peu de demandes...

Le financement des Zones de Secours est également venu accélérer et accroître l'urgence de poser des choix. Dans ce secteur en particulier, aucun n'est facile à prendre, c'est la raison

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

pour laquelle nous nous sommes appuyés sur une consultance avisée. Mais nous ne voulions pas laisser l'outil devenir obsolète.

C'est décidé et heureux de l'avancement des choix posés que l'Association des Provinces Wallonnes nous a contactés en avril 2022, lorsqu'à la demande de la Ministre Tellier, elle consultait ses Provinces pour connaître leur activité concernant les milieux intérieurs.

Nous avons alors fait le point sur nos actions, sur le personnel y affecté, les perspectives d'avenir et le recentrage évoqué ne dissimulant rien de la rénovation en cours et de notre souhait d'abandonner certaines missions désormais « hors cadre » de notre laboratoire.

Début 2023, soit un an après la décision de réorientation, l'administration et la Ministre ont présenté aux Provinces les grandes lignes d'une stratégie de relance des SAMI provinciaux. Seules deux réunions ont permis de poser les premiers jalons de ce qui serait une potentielle révision d'une dynamique en marche depuis deux ans déjà chez nous.

Bien que nous ne disposions que d'informations très partielles, liées au peu de contacts et d'éléments concrets échangés, sans répondre davantage à nos questions, sans trace du décret annoncé, il nous a été demandé de nous positionner pour un lancement de la reprise des SAMI sous l'égide de la Région dès le mois de mai de cette année .

Ce lundi, la première mouture du décret nous est enfin parvenue laissant transparaître ce que nous craignons lors des premiers échanges : ainsi après une première lecture, force est de constater que ce qui nous est demandé relève d'un changement radical du fonctionnement du SAMI en le transformant en « service d'évaluation » des milieux intérieurs, ayant pour conséquence, des interventions qui sont étendues aux bâtiments publics et privés accueillant du public ; un « SAMI » qui deviendrait un service de contrôle pouvant entraîner des sanctions, des obligations aux propriétaires et donc des implications juridiques ; une augmentation du nombre de paramètres à mesurer, notamment les ondes électromagnétiques, alors que nos services n'ont, ni le matériel ni l'expertise pour les réaliser ; une totale gratuité des interventions pour le demandeur qui pourrait entraîner un nombre important de demandes. « Totale gratuité », on retrouve régulièrement ça fréquemment dans les propositions du Gouvernement wallon par ailleurs. Soit !

Il ne s'agit donc pas d'une réactivation, mais bien de la création d'un nouveau service entraînant l'engagement de personnel, 6 selon la Région, et des investissements coûteux qui compte-tenu de la situation financière provinciale ne sont pas à prendre à la légère.

Sur base de ces constats, je me tiens à la posture transmise par courrier à la Ministre en avril quand, voyant venir mai, je souhaitais lui faire part de nos choix, signalant que les activités du SAMI de la Province de Liège étaient arrêtées et que sur base des informations reçues, sans éléments nouveaux susceptibles de remporter quelque conviction neuve à l'établissement de cette mission dont elle nous charge, il n'était pas possible de répondre positivement.

Vous évoquez les 300.000 euros mais prenez en considération la demande d'engagement de 6 ETP alors que le service comprenait précédemment 1 ETP et demi, l'achat du matériel adéquat, de véhicules à mettre sur nos routes, les formations ou les nombreuses inconnues

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

quant au rôle et aux demandes qui en découleront : pensez-vous seulement qu'ils puissent suffire ces 300.000 € ou vous ralliez-vous à nos doutes ?

Pourquoi déléguer dans une telle précipitation des compétences sans un financement objectivement adéquat sur base d'une enveloppe fermée alors que nombres d'incertitudes subsistes ?

Pourquoi, puisque Madame la Ministre ne peut s'engager au-delà de 2025, réactiver un outil en en accroissant considérablement la charge de travail et le coût provincial, au risque de mettre en difficulté le Laboratoire que nous travaillons à pérenniser et les services que nous entendions rendre à nos publics dont principalement l'agro-alimentaire où nous savons jouer un rôle crucial ?

Il est aisé de faire des raccourcis mais parfois plus difficile de prendre le recul sur base de ce qui vous est donné à voir ou à savoir.

Je suis heureux de votre question car elle me permet de vous faire voir une réalité bien plus nuancée que ce que la région laisse transparaître et tous les enjeux avec lesquels nous devons jongler.

Voyez dans tout ceci, au demeurant, une ouverture d'esprit de notre part : nous sommes à la réflexion et prêts à la partager mais, malgré nos mails, nos réponses réitérées sur une posture cohérente et fiable, notre disposition à ne pas fermer de porte et à discuter plus avant, aucun retour, contrairement à ce qui avait été dit, ne nous a été fait par le Cabinet de Madame la Ministre Tellier pour pousser les choses plus avant.

En l'état, rien ne nous amène donc à réviser notre positionnement. En outre, la Région avait stipulé des délais pour les phases qu'elle entendait lancer, délais aujourd'hui dépassés donnant l'impression que le projet n'est pas suffisamment abouti que pour en devenir un acteur, quel qu'il soit.

Sous peu, une analyse approfondie technique et juridique du décret réceptionné cette semaine par les services concernés sera présentée via un rapport au Collège afin de pouvoir transmettre un avis à l'Association des Provinces Wallonnes qui en a fait la demande.

Nous en sommes donc aujourd'hui ici, pas dans le refus, mais dans l'accompagnement des citoyens demandeurs vers les interlocuteurs ad hoc, la Région wallonne qui a la compétence ou d'autres laboratoires. Nous restons ainsi un appui et un interlocuteur fiable.

Enfin et vous l'aurez compris, ma réponse à la demande de la Wallonie aurait été similaire quel que soit l'origine du demandeur et ce, pas parce que je ne veux pas mais sincèrement parce que en l'état, je ne saurais pas.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Non pas de réaction.

Nous passons à la question suivante, à la deuxième question A19, je donne la parole à M. Guy Dubois.

M. Guy Dubois, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La semaine dernière, en lisant le « SILLON BELGE », l'hebdomadaire le plus lu au sein du monde agricole wallon, mon attention a été immédiatement attirée par l'édito de la semaine «Abattoir liégeois cherche homologue wallon». Cet article fait état de l'inauguration d'un nouvel abattoir en province de Liège et plus précisément à Dalhem.

Il est précisé que cet abattoir a été réalisé avec le soutien de la Province de Liège et qu'il va pouvoir accueillir les volailles des petits éleveurs mais aussi des particuliers.

La construction d'une telle infrastructure, avec le soutien des pouvoirs publics est suffisamment rare que pour être soulignée. Elle permet aux éleveurs liégeois de faire abattre leurs poules, dindes, canards au sein même de la province. Pour les éleveurs, cette avancée est synonyme de trajets plus courts, avec à la clé, de précieux gains de temps et d'argent mais aussi une nette amélioration du bien-être animal.

Cette réalisation ne peut qu'encourager le développement des productions de proximité et les circuits courts. Ceux-là même que promeuvent beaucoup de nos concitoyens depuis plusieurs années. J'ai le sentiment que dans ce dossier on peut également dire qu'à Liège non seulement on le dit mais surtout on le fait.

Le plus important, cet édito fait état du fait que plusieurs autres Provinces voire d'autres niveaux de pouvoirs pourraient s'inspirer de l'exemple liégeois.

Mes questions sont donc simples Monsieur le Député : pouvez-vous nous détailler le montant de cet investissement dont beaucoup nous envient déjà, son mode de fonctionnement pour nos citoyens et enfin si d'autres Provinces voire la Région ont pris contact avec vous pour répéter l'opération ou si vous avez d'autres projets de ce type dans d'autres régions de notre province.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau M. André DENIS, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre question soulignant positivement l'action qui est menée par la Province en soutien aux acteurs de notre territoire.

Cette démarche constitue une réponse au manque de capacités d'abattage de proximité pour volailles et propose une solution alternative pour les particuliers et petits éleveurs. En effet, en province de Liège, avant l'ouverture de l'abattoir Hossay à Dalhem, il n'en existait plus aucun. Tous les autres ont fermé.

Pour apporter une réponse à cette problématique de nombreuses solutions ont été étudiées. C'est d'abord l'aménagement d'un bâtiment existant qui avait été retenu. Malheureusement, le projet de construction d'un abattoir de volailles situé à Grâce-Hollogne, n'a pu être mené à bien comme d'aucun s'en souviennent. C'est ainsi que de nombreux contacts par la suite ont eu lieu entre la Province et la ferme Hossay à Dalhem en vue de soutenir la création d'un abattoir qui, outre les activités de l'éleveur, permet désormais de répondre à la demande des professionnels et des particuliers.

Le projet assure le respect des règles sanitaires et l'affectation adéquate des déchets issus de l'abattage au travers d'une convention avec l'exploitant. Cette dernière impose notamment le respect d'une grille tarifaire et d'une capacité d'abattage minimale pour les particuliers et les petits producteurs.

Concrètement, l'aide de la Province peut se détailler en 4 actions principales : une subvention à l'investissement de 10.000 €, afin de couvrir le surcoût d'infrastructure et de matériel ; un financement de 75.000 € réparti en 3 ans pour soutenir le démarrage de l'activité sous la forme d'une convention ; un accompagnement par nos architectes pour assurer les aménagements techniques nécessaires et respecter le schéma de fonctionnement d'un abattoir; une collaboration entre les services agricoles et l'éleveur afin qu'il puisse bénéficier de l'encadrement nécessaire pour respecter les normes sanitaires imposées par l'Afsca.

Ce partenariat public-privé a pour but de répondre aux besoins à moindre coût pour la Province ce qui nous laisse également la capacité de répondre à d'autres demandes.

Mais notre action ne s'arrête pas là. S'il est indispensable d'assurer le fonctionnement d'un abattoir de proximité encore faut-il le faire connaître. Pour cette raison, nos services continuent à en assurer la promotion au travers de diverses actions : Foire agricole de Battice, communiqué vers les publics cibles, participation aux portes ouvertes,... Je vous encourage d'ailleurs à ne pas hésiter à en faire de même !

Concernant votre question sur d'éventuels contacts, nous n'avons malheureusement pas reçu de demandes formelles d'autres acteurs institutionnels. Or, la situation est bel et bien préoccupante. Elle l'est d'ailleurs toujours aussi au sein de la Province.

Nos éleveurs font face à une situation de plus en plus compliquée en termes de capacité d'abattage, pas seulement dans le secteur des volailles mais également dans les secteurs ovin

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

et bovin. En effet, les fermetures progressives et les difficultés fonctionnelles et/ou financières auxquelles sont confrontés les abattoirs de la Province, notamment Liège et Saint-Vith qui envisagent de délocaliser vers Bastogne, poussent certains éleveurs à devoir s'interroger sur la continuité de leur activité ou repenser toute leur logistique.

Cette situation constitue un véritable frein pour les agriculteurs et producteurs en recherche de stabilité et une menace pour la continuité de l'activité de plusieurs productions intégrées d'éleveurs qui souhaitent se différencier.

C'est pourtant ce type d'agriculture que nous souhaitons promouvoir ! Pour un éleveur partant de la Province de Liège, les trajets, leur longueur pour les animaux, leur coût et le temps qu'ils nécessitent le pénalisent durement. Cette réalité est inévitablement défavorable au développement des productions de proximité, des productions artisanales, de niche et durable.

En outre, ne négligeons pas l'impact économique important que cela engendre pour les autres acteurs liés à ces productions, comme les producteurs d'aliments, les transformateurs, les détaillants,... La situation est donc urgente pour le secteur agricole déjà fortement touché par les crises à répétition.

Aussi Monsieur le Conseiller et même si cette compétence est principalement du ressort de la Région, la Province n'exclut pas, tout en continuant son soutien au secteur avicole, d'aider l'abattoir d'Aubel, peut-être bientôt le dernier de notre territoire, à se maintenir en améliorant ses infrastructures et en permettant également le développement de la filière ovine.

Savez-vous que plus de 70% de notre consommation de viande de mouton provient de l'importation ? A travers ce constat, ce secteur pourrait sans doute se développer davantage et apporter une diversification à certains éleveurs dans notre région.

Nous espérons que cette situation bénéficiera d'une attention particulière de la part des autorités régionales et nous continuerons, pour notre part, à soutenir avec la même créativité, les agriculteurs et leurs besoins.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Non.

VII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H20'.

IX.- Huit clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.